Nations Unies S/PV.4002



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante-quatrième année

4002e séance
Vendredi 14 mai 1999, à 23 h 30
New York

Président :	M. DangueRéwaka	(Gabon)
Membres :	Argentine	M. Petrella
	Bahreïn	M. Buallay
	Brésil	M. Moura
	Canada	M. Duval
	Chine	M. Qin Huasun
	États-Unis d'Amérique	M. Burleigh
	Fédération de Russie	M. Granovsky
	France	M. Dejammet
	Gambie	M. Jagne
	Malaisie	M. Hasmy
	Namibie	M. Andjaba
	Pays-Bas	M. van Walsum
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Jeremy Greenstock
	Slovénie	M. Türk

Ordre du jour

La situation concernant le Sahara occidental

Rapport du Secrétaire général sur la situation concernant le Sahara occidental (S/1999/483 et Add.1)

99-85373 (F)

La séance est ouverte à 23 h 30.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant le Sahara occidental

Rapport du Secrétaire général sur la situation concernant le Sahara occidental (S/1999/483 et Add.1)

Le Président : Le Conseil de sécurité va maintenant entamer l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit aujourd'hui conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations antérieures.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la situation concernant le Sahara occidental, document S/1999/483 et Add.1.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/1999/556, qui contient le texte d'un projet de résolution établi lors des consultations antérieures du Conseil.

Les membres du Conseil sont, en outre, saisis de deux lettres datées du 13 mai 1999, adressées au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général, documents S/1999/554 et S/1999/555 et leurs annexes.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution (S/1999/556) dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre le projet de résolution aux voix.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :
Argentine, Bahreïn, Brésil, Canada, Chine, France, Gabon, Gambie, Malaisie, Namibie, Pays-Bas, Fédération de Russie, Slovénie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Le Président : La résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1238 (1999).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 23 h 35.